

# Informations aux détenteurs de parts

## Credit Suisse (Lux) Systematic Index Fund Balanced CHF, Credit Suisse (Lux) Systematic Index Fund Growth CHF, et Credit Suisse (Lux) Systematic Index Fund Yield CHF

### CS Investment Funds 2

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet  
L-2180 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 124019

(ci-après la «**société**»)

---

Par la présente, nous informons les détenteurs de parts de Credit Suisse (Lux) Systematic Index Fund Balanced CHF, Credit Suisse (Lux) Systematic Index Fund Growth CHF et Credit Suisse (Lux) Systematic Index Fund Yield CHF (ci-après les «**compartiments**») que le conseil d'administration de la société (ci-après le «**conseil d'administration**») a décidé de mettre un terme à la relation contractuelle avec Credit Suisse International («**CSI**») en tant que prestataire de services désigné pour assister le responsable des placements des compartiments (c'est-à-dire Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich (ci-après le «**responsable des placements**») en mettant en œuvre le modèle d'allocation d'actifs systématique pour les compartiments, à la date du 30 avril 2021 (ci-après la «**date d'effet**»).

Les détenteurs de parts des compartiments sont informés que ce changement n'a aucune incidence sur le processus de placement, ni sur la politique de placement des compartiments. En outre, les détenteurs de parts des compartiments sont priés de noter que les frais séparés s'élevant au maximum à dix (10) points de base pour les services rendus par CSI ne seront plus facturés aux compartiments à partir de la date d'effet. Les frais totaux sur encours des compartiments diminueront par conséquent de dix (10) points de base au maximum. Par ailleurs, aucune augmentation du montant de la commission de gestion applicable aux compartiments n'est prévue.

Au vu de ce qui précède, le conseil d'administration estime que ce changement est dans le meilleur intérêt des détenteurs de parts des compartiments.

Enfin, les détenteurs de parts sont informés qu'après l'entrée en vigueur des modifications susmentionnées, le nouveau prospectus de la société, le document d'information clé pour l'investisseur (DICI), les rapports annuel et semestriel les plus récents ainsi que les statuts pourront être obtenus auprès du siège social de la société, conformément aux dispositions du prospectus.

Luxembourg, le 29 avril 2021

Le conseil d'administration